

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21136388

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

09 NOV. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : 0847 912 533

Nom

(en entier) : JAMNO

(en abrégé) :

Forme légale : SPRL

Adresse complète du siège : Rue de la Croyère 19 - 7170 Fayt-lez-Manage

Objet de l'acte : Changement de représentant permanent

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2021

Le 8 octobre 2021,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée "JAMNO SPRL", ayant son siège social rue de la Croyère 19 à 7170 Fayt-lez-Manage, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0847912533

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bekim MORINA.

Sont présents: Monsieur Bekim MORINA (NN: 75.11.26-433.51), domicilié rue aux Faines 53 boîte 3 à 1120 Bruxelles,

Madame Céline VAN OVERSTYNS (NN: 85.01.07-344.74), domiciliée rue de la Croyère 19 à 7170 Fayt-lez-Manage.

Représentant l'intégralité du capital social, de sorte que l'assemblée est légalement constituée et peut donc délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de formalités de convocation.

La présente assemblée extraordinaire adopte les décisions qui suivent :

1° Démission du représentant permanent de la société CEBERA SRL elle-même gérante de la sprl JAMNO

2° Nomination à ce poste de Madame VAN OVERSTYNS Céline à dater de ce jour.

Toutes les décisions qui précèdent ont été prises à l'unanimité.

La présente assemblée donne tous pouvoirs à Madame VAN OVERSTYNS pour la publication des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signatures

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).